

09/01/2008

S.D.P.R.E.E.S.-F.O.- 42

Syndicat départemental des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur - Force Ouvrière - Loire
Représentant syndical : Jean-Claude Jarrige, I.U.T., La Métare

Contact : 04-77-46-34-83

e-mail : sdpreesfo42@free.fr

site : <http://sdpreesfo42.free.fr>



Reconduction des contrats en l'état pour les personnels d'entretien sur budget propre, Maintien de toutes les heures prévues en D.U.T.

Suite à l'annonce d'un déficit de plusieurs centaines de milliers d'euros du budget de l'I.U.T., il a été envisagé de :

- 1°) réduire les dotations horaires de chacune des formations ;
- 2°) réorganiser les départements et services.

Le point n° 1 s'est traduit ensuite par la mise au point d'un tableau diffusé sur Intranet où sont présentés, pour chacune des formations de l'I.U.T. :

- d'une part, les contingents horaires actuels de chacune des formations auxquels sont ajoutés les P.R.P.
- d'autre part, les réductions de contingents que chacune de ces formations serait contrainte d'effectuer

(Le SD-PREES-FO 42 tient ce tableau à disposition de toute personne qui en souhaiterait communication).

Le SD-PREES-FO 42 s'élève contre ces réductions imposées :

- **l'accord des collègues n'a pas été obtenu** pour de telles réductions horaires, et les responsables des différents départements ont donc pris de lourdes responsabilités en acceptant de telles diminutions ;
- les diminutions demandées sont (pour l'instant) autour de 10 % de l'ensemble des heures. **Mais ces heures, qui sont dénommées « complémentaires », correspondent bien à des heures de cours dispensées à des étudiants.** Ces heures de cours font partie intégrante du cursus de ces étudiants, elles ne sont pas « complémentaires » dans ces cursus. Elles sont prévues au niveau national dans la définition des D.U.T. et à ce titre garantissent la qualité et la crédibilité des diplômes décernés à l'I.U.T. Ainsi la réduction des quotas horaires **diminue gravement l'offre de cours faite aux étudiants**, rejoignant ce qui a été mis en place par ailleurs dans l'université depuis l'instauration du L.M.D. ;
- enfin ceci entraîne de fait une **diminution de la rémunération des enseignants concernés.**

-> Le SDPREES-FO 42 demande donc **le maintien des cursus tels qu'existant actuellement et la création des postes** nécessaires pour assurer l'ensemble des cursus et formations, « heures complémentaires » comprises.

Quant au **point n° 2** (la réorganisation des départements et services), il s'est traduit concrètement par la volonté, dans un premier temps, **de réduire les rémunérations des personnels d'entretien.**

Il est en effet envisagé que leur quota de service soit ramené à partir de fin mars 2008 à 50 %. Ceci signifie que les rémunérations de ces personnels seront inférieures à 700 euros !

Comment peut-on comprendre aujourd'hui que des collègues acceptent de participer à des commissions qui prévoient des économies sur la gestion des personnels ?

-> Le 11 décembre 2007, le SD-PREES-FO 42, avec les personnels concernés, a pris l'initiative d'une **pétition pour demander le maintien de ces personnels** dans leur emploi après le 31 mars 2008 sans modification de leurs quotas de service. **Cette pétition a recueilli plus de cent signatures des divers personnels de l'IUT.**

-> Le 17 décembre 2007 a eu lieu une A.G. des personnels de l'IUT à l'appel du SDPREES-FO 42 et du SGEN-CFDT. **Avec leurs syndicats, les personnels ont massivement voté une motion** qui exigeait le maintien de ces personnels dans leur emploi, s'inquiétait de la diminution des horaires et partant de la qualité des formations dispensées à l'I.U.T., demandait de la transparence quant à la situation financière de l'IUT.

Une délégation était aussi désignée pour entrevue avec le directeur de l'I.U.T. sur ces projets.

-> **C.R. de la délégation** - Recevant la délégation, le directeur de l'I.U.T.

- a confirmé les problèmes financiers de l'I.U.T., dus au désengagement de l'Etat ;

- n'a pas démenti que les dames de ménage payées sur budget propre ont été convoquées par l'administration et qu'il leur a été annoncé que leur contrat de travail, à 70 %, risquait d'être ramené à 50 % ;

- n'a pu donner aucune garantie quant au réemploi à l'identique de ces personnels après fin mars 2008.

Ce qui est prévu pour ces personnels nous concerne tous, car les réductions budgétaires, qui aujourd'hui touchent en priorité les personnels les plus précaires, préfigurent le sort de tous les personnels dans le cadre de la L.R.U., qui permettra, sous couvert de « modulation des services », de réduire encore les effectifs, c'est-à-dire concrètement d'accroître la charge de travail de chacun.

Depuis des années le désengagement l'Etat se traduit par des réformes qui détruisent peu à peu les droits et conditions de travail des personnels, qui diminuent la qualité de l'enseignement.

Mais ce n'est pas au personnel d'assumer ces décisions dont il n'est nullement responsable.

C'est pourquoi le SDPREES-FO 42 a prévu de s'adresser au président de l'université au sujet de ces personnels et de la situation financière de l'I.U.T. Il vous rendra compte du résultat de cet entretien.